



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2026-016

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2026

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2026-01-16-00004 - Arrêté n° 2026/01-23 du 16 janvier 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (5 pages)

Page 3

84-2026-01-16-00003 - Arrêté n° 2026/01-24 du 16 janvier 2026 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Allier (8 pages)

Page 8

La Préfète

Lyon, le 16 janvier 2026

ARRÊTÉ n° 2026/01-23

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-292 du 3 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ROBERT Emilien	FRUGIERES-LE-PIN	1,9344	FRUGIERES-LE-PIN	04/11/2025
EARL DU HARAS DE L'HERMET	AUREC-SUR-LOIRE	25,9339	MALVALETTE	10/11/2025
GAEC LA FLEUR DES PRES	SAINT-PAL-DE-MONS	16,0664	SAINT-DIDIER-EN-VELAY, SAINT-PAL-DE-MONS, SAINT-ROMAIN-LACHALM	15/11/2025
GAEC DE LA FERME DU MONTILLON	BEAUZAC	31,3796	BAS-EN-BASSET, MALVALETTE	16/11/2025
FERRIER Mathieu	MAZET-SAINT-VOY	5,2291	ARAULES, MAZET-SAINT-VOY	17/11/2025
GAEC LA CHAROLAISE	LES ESTABLES	20,1659	LES ESTABLES, LE BEAGE (07)	21/11/2025
RAYNAUD René	PAULHAC	0,7290	BEAUMONT	22/11/2025
VEY Cédric	MONTUSCLAT	14,5164	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL, CHAMPCLAUSE	22/11/2025
DE BARROS Florence	MAZET-SAINT-VOY	6,8737	MAZET-SAINT-VOY, LE CHAMBON-SUR-LIGNON	24/11/2025
GAEC DES CABARETS	CUSSAC-SUR-LOIRE	5,6621	COUBON	24/11/2025
MILLION Fabien	BEAUZAC	65,4204	BEAUZAC, SAINT-JULIEN-DU-PINET, YSSINGEAUX	28/11/2025
PASCAL Patrice	THORAS	7,9374	THORAS	29/11/2025
GAEC DES CIGALES	SAINT-PAULIEN	5,5810	SAINT-PAULIEN, BORNE	30/11/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU MOUTET	BAINS	6,7611	BAINS	01/12/2025
CHANGEA Nicolas	BESSAMOREL	10,0797	BESSAMOREL	01/12/2025
GAEC DU PIPET	GOUDET	3,6348	SALETTES	01/12/2025
GAEC AGREE VACH'MONT BIO	TENCE	9,6242	TENCE, MAZET-SAINT-VOY	06/12/2025
MILLION Fabien	BEAUZAC	10,1913	BEAUZAC, RETOURNAC	09/12/2025
GAEC PIE DU BEAU	LA CHOMETTE	12,6066	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, LA CHOMETTE, VIEILLE-BRIOUDE	13/12/2025
BONHOMME Mickaël	SAUGUES	56,7022	SAUGUES	14/12/2025
GAEC JULIEN	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	5,3910	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	15/12/2025
GAEC LA BRUGERETTE	SAINT-PAUL-LE-FROID (48)	39,1990	SAINT-PREJET-D'ALLIER, ALLEYRAS	15/12/2025
GAEC TERRE-FERME SUR ARZON	VOREY	3,0062	SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN	15/12/2025
GAEC LE PAILLOU	SAINT-JEAN-LACHALM	13,8793	OUIDES	18/12/2025
LAPEYRE Pierre	LAVAL-SUR-DOULON	2,2975	LAVAL-SUR-DOULON	19/12/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE LA TRUYERE	VIEILLE-BRIOUDE	1,0106	VIEILLE-BRIOUDE	29/12/2025

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de la décision d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus total ou partiel d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GRANET Yoann	BLESLE	16,9734	0		12/11/2025
GAEC DE LA PLAINE	PAULHAC	25,1241	11,4016	BEAUMONT, BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE, BRIOUDE	11/12/2025
LACOMBRADÉ Alain	FONTANNES	1,0106	0		29/12/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
ANDRE Thomas	PONT-SALOMON	4,3616	AUREC-SUR-LOIRE, PONT-SALOMON, LA CHAPELLE-D'AUREC	NON SOUMIS	17/11/2025
MIZOULES Allan	SAINT-BEAUZIRE	29,4515	SAINT-BEAUZIRE	NON SOUMIS	12/12/2025
CORNILLON Romain	DUNIERES	9,1990	DUNIERES	SOUMIS	12/12/2025
PRALONG Anne-Gaëlle	MONISTROL-D'ALLIER	21,4405	MONISTROL-D'ALLIER	NON SOUMIS	22/12/2025

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt par intérim,

Guillaume ROUSSET

La Préfète

Lyon, le 16 janvier 2026

ARRÊTÉ n°2026/01-24

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-292 du 3 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Allier :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC TICHIT DU CROUZET	LACHAMP-RIBENNES	23,3715	MAYET-DE-MONTAGNE	02/11/2025
THERRIAUD Antoine	MAYET-DE-MONTAGNE	116,5261	ARRONNES, MAYET-DE-MONTAGNE, CHAPELLE, MOLLES	02/11/2025
GAEC COMTE	HAUT-BOCAGE	96,8515	HERISSON, VALLON-EN-SULLY	03/11/2025
EARL DES GODILLONS	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	50,9251	BEAULON, GARNAT-SUR-ENGIEVRE	04/11/2025
GIRBAL Sébastien	SAINT-MENOUX	32,5282	SAINT-MENOUX	04/11/2025
GUILLAUMIN Christophe	DEUX-CHAISES	21,04	DEUX-CHAISES	07/11/2025
CONTOUX Arnaud	MONETAY-SUR-LOIRE	3,3399	DONJON	07/11/2025
BOHAT Jérémy	CHEZELLE	9,0290	BELLENAVES	07/11/2025
GAEC DEVEAUX	SALIGNY-SUR-ROUDON	176,9301	CHAPEAU, SALIGNY-SUR-ROUDON, LIERNOLLES	08/11/2025
GEORGES Jérôme	CELLE	18,3308	CELLE	10/11/2025
EARL RIEUF	CUSSET	61,5609	CUSSET	11/11/2025
SARL CENTRE EQUESTRE DE LA FORGE	VERNET	9,7421	BUSSET	11/11/2025
GAEC DES MOUSSEAUX	MURAT	2,2267	CHAPPES	11/11/2025
DETAVERNIER Théo	SAINT-BONNET-TRONCAIS	157,3351	SAINT-BONNET-TRONCAIS, BRAIZE, COUST	12/11/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DES BUISSONS	GANNAY-SUR-LOIRE	8,8173	GANNAY-SUR-LOIRE, LAMENAY-SUR-LOIRE	15/11/2025
JAFFEUX Cyril	GANNAT	49,0865	GANNAT, CHAMPS	16/11/2025
BESSON Thierry	DENEUILLE-LES-CHANTELLE	19,6399	MONESTIER, FLEURIEL	16/11/2025
GAEC VERRIER	COULEUVRE	187,3940	COULEUVRE, NEURE	17/11/2025
HUGOT Damien	VARENNES-SUR-ALLIER	0,4150	VARENNES-SUR-ALLIER	23/11/2025
GAEC DES ROCHES	BERT	230,4455	BERT, DONJON	24/11/2025
GAEC BOUTET PERE ET FILS	CELLE	1,4343	CELLE	24/11/2025
GAEC DE LA VEAUVRE	FLEURIEL	19,0450	FLEURIEL	24/11/2025
VIGNON Benoît	AVRILLY	146,7376	BOUCHAUD, CERON, BOURG-LE-COMTE, CHAMBILLY, AVRILLY	25/11/2025
THEVENIN Emmanuel	LAPEYROUSE	386,9963	BEAUNE-D'ALLIER, CHARROUX, LALIZOLLE, ABREST, NADES, LAPEYROUSE	25/11/2025
SARL JEANDINET	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	86,4483	AINAY-LE-CHATEAU	28/11/2025
KERCKHOVE Antoine	AUGY-SUR-AUBOIS	78,5073	COULEUVRE, VALIGNY	30/11/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
SCEA ELEVAGE DE SALUS	BRANSAT	160,6453	BRANSAT, CHATEL-DE-NEUVRE, FERTE-HAUTERIVE, SAULCET, MONTOLDRE, BESSAY-SUR-ALLIER, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE, VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS, BOUCE, BAYET	01/12/2025
LAUSDAT Benoît	SAINT-DESIRE	76,7120	COURCAIS	01/12/2025
AGAI Catherine	ECHASSIERES	12,84	ECHASSIERES, SERVANT	05/12/2025
POINTU Alexandre	TREVOL	226,5696	VILLENEUVE-SUR-ALLIER, TRESNAY, VILLEFRANCHE-D'ALLIER	06/12/2025
KALINOWSKI Sandra	MONESTIER	8,1862	BELLENAVES, MONESTIER	06/12/2025
EARL LAMOUREUX	AUGY-SUR-AUBOIS	6,0544	LURCY-LEVIS	06/12/2025
EARL D'ALINARD	MEILLARD	168,3920	TREBAN	06/12/2025
DAUBANAY Nicolas	EBREUIL	129,0276	EBREUIL, VALIGNAT, VEAUCE, SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE, GANNAT, BELLENAVES, MONESTIER	07/12/2025
FOURNIER Melissa	SAINT-DIDIER-EN-DONJON	455,1023	LENAX, LODDES, SAINT-DIDIER-EN-DONJON, MONETAY-SUR-LOIRE	07/12/2025
EARL DES CARRIAUX	VICQ	49,5120	SUSSAT, VEAUCE	11/12/2025
GAEC DES MONTVERNAY	URBISE	33,3010	BOUCHAUD, AVRILLY	12/12/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GUERRIER Corentin	PARAY-SOUS-BRIAILLES	145,1171	PARAY-SOUS-BRIAILLES, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE, LORIGES, CESSET, LAFELINE, VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS, MEILLARD, SAINT-LOUP	13/12/2025
PAPIN Maxime	YZEURE	208,6921	YZEURE, AVERMES, TREVOL	13/12/2025
GAEC DES RAGEAUDS	MOLINET	34,1243	PIN	14/12/2025
PEROUSE DE MONTCLOS Joseph	BESSAY-SUR-ALLIER	214,5041	BESSAY-SUR-ALLIER, FERTE-HAUTERIVE, SAINT-GERAND-DE-VAUX, TOULON-SUR-ALLIER	14/12/2025
GAEC DU BOURG DE JENZAT	JENZAT	15,1031	GANNAT, SAULZET	14/12/2025
RICOUR Thibault	SAINT-MARTIN-DES-LAIS	69,0984	PARAY-LE-FRESIL	15/12/2025
GAEC THEVENET	PIERREFITTE-SUR-LOIRE	7,5709	SALIGNY-SUR-ROUDON, MONETAY-SUR-LOIRE	18/12/2025
EARL ROY	GANNAT	24,0911	MAZERIER, GANNAT, BROUT-VERNET	19/12/2025
EARL CURAT	SAINT-ETIENNE-DE-VICQ	41,0622	SAINT-ETIENNE-DE-VICQ	22/12/2025
D'INDY Enguerrand	AIX-EN-PROVENCE	195,9294	TREVOL, CHAPELLE-SOUS-UCHON, ETANG-SUR-ARROUX	22/12/2025
GAEC ALRIC	VIPLAIX	7,1118	VIPLAIX	25/12/2025
VENIANT Maxime	PIERREFITTE-SUR-LOIRE	64,6335	SALIGNY-SUR-ROUDON	28/12/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES CHABRIS	VICQ	0,2050	EBREUIL	06/11/2025
DUBREUIL François	VICQ	2,5771	SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	06/11/2025
GENDRE Kévin	CHIRAT-L'EGLISE	25,5750	CHIRAT-L'EGLISE	06/11/2025
EARL DE L'ALLEE	ETROUSSAT	7,8160	NAVES	20/11/2025
SCEA PERONNET	VICQ	16,7456	NAVES	20/11/2025
RENARD Romain	SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	13,8286	SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	21/11/2025
GAEC DES MARMES	SAINT-LEON	46,3630	SAINT-LEON	04/12/2025
GAEC DE LA PREAU	HAUT-BOCAGE	56,7337	HAUT-BOCAGE	19/12/2025
CHARTIER Anne-Laurence	NEUILLY-EN-DONJON	29,4411	NEUILLY-EN-DONJON	19/12/2025
EARL VALLET	BELLENAVES	3,4620	CHEZELLE	19/12/2025
GAEC MDL	CHAVENON	5,1510	CHAVENON	29/12/2025

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES CHABRIS	VICQ	2,5771	0		06/11/2025
PEGAND Didier	VICQ	50,3739	36,5453	SAINTE-BONNET-DE-ROCHEFORT	24/11/2025
GAEC DE BATELIERE	PARAY-SOUS-BRIAILLES	5,7960	0		25/11/2025
GAEC DE BELLEVUE	SAINTE-DIDIER-EN-DONJON	39,0234	10,6033	SAINTE-DIDIER-EN-DONJON	19/12/2025
EARL VERNADAT	TAXAT-SENAT	3,4620	0		19/12/2025
GAEC DE TARBES	ANTRENAS	77,9150	76,7720	MAYET-DE-MONTAGNE, SAINTE-CLEMENT	19/12/2025
GAEC DE PASSEVENT	CHAVENON	125,4190	120,9051	BUXIERES-LES-MINES, CHAVENON, ROCLES, SAINTE-SORNIN	29/12/2025
GAEC DE PASSEVENT	CHAVENON	0,6250	0		29/12/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de l'Allier :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
RAY Sylvain	MEILLARD	60,2498	TREBAN	NON SOUMIS	03/11/2025
GRUET François	SALIGNY-SUR-ROUDON	56,2905	SALIGNY-SUR-ROUDON	NON SOUMIS	25/11/2025
LORIAUX Anton	SAINTE-MENOUX	1,2940	SAINTE-MENOUX	NON SOUMIS	25/11/2025
THOMAS Hugo (EARL THOMAS)	AGONGES	107,3346	AGONGES, BOURBON-L'ARCHAMBAULT, SAINTE-MENOUX	SOUMIS	18/12/2025

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **abrogation de décision portant refus partiel d'autorisation d'exploiter** pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie concernée (ha)	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
EARL DE L'ALLEE	ETROUSSAT	7,8160	NAVES	20/11/2025
SCEA PERONNET	VICQ	16,7456	NAVES	20/11/2025

Ces décisions d'abrogation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de l'**Allier** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt par intérim

Guillaume ROUSSET